EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-43

Séance du 13 mars 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni dans les locaux de l'école d'Evires, sise 134 route de la Côte – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 3 - Votants : 24

OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. – DUPONT C. (pouvoir à E. SELLECCHIA) – JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BURDIN C.

Entendu l'exposé suivant :

La modification de la composition des commissions municipales en cours de mandat est obligatoire en cas de vacance (démission ou décès d'un conseiller municipal membre d'une commission).

En date du 2 février 2023, Madame Christel HUCHET, conseillère municipale et membre de la commission action sociale, a porté à connaissance de Monsieur le Maire de Fillière sa démission du Conseil municipal.

Il convient de procéder au remplacement de cette dernière afin de respecter le nombre de membres élus dans chaque commission ainsi que la représentation proportionnelle au sein de celles-ci.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-22 et L.2121 -21,
Vu les délibérations du Conseil municipal de Fillière n° DEL 2020-32 et n° DEL 2020-33 portant respectivement création des commissions municipales permanentes et élection de leurs membres,

Considérant la démission de Madame Christel HUCHET de ses fonctions de conseillère municipale membre de la commission action sociale,

Considérant la désignation de Madame Anne FUMEX en tant que conseillère municipale suite à la démission de Madame Christel HUCHET, et la candidature de cette dernière pour siéger au sein de la commission action sociale,

Considérant que le principe de représentation proportionnelle est respecté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Anne FUMEX en tant que membre de la commission action sociale du Conseil municipal de Fillière,

- **APPROUVE** la liste des membres de la commission action sociale nouvellement constituée :

  - Madame Isabelle ALAIS
  - Madame Christelle ALESINA
  - Madame Maud CHEVALLIER
  - Madame Anne FUMEX
  - Madame Emeline REVEILLON
  - Madame Nadine REYDET
  - Madame Agnès NICOLAS
  - Monsieur Claude JACOB

Le secrétaire de séance
Céline BURDIN

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 22 MARS 2023
Publication le : 23 MARS 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.